

## Contrat de ville de Clermont Communauté

<p><b>Quartiers concernés</b></p>	<p><b>QPV</b> : Quartier Sud, Quartiers Nord, La Gautière, Saint-Jacques Nord, Fontaine-du-Bac  <b>QVA</b> : Le Breuil-Les Chapelles (Aulant), Le Patural-Les Pègues (Gerzat)</p>	<p><b>PRU</b> : Champratel, Croix-Neyrat, Les Vergnes, La Gautière, Saint-Jacques Nord, Le Patural-Les Pègues  <b>NPRU</b> : Saint-Jacques, Les Vergnes (dans Quartiers Nord), La Gautière (intérêt national)</p>
<p><b>Chiffres et éléments clés du diagnostic</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Quartier Sud (Cournon d’Auvergne)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 585 habitants ;</li> <li>• Forte proportion des ménages occupant le parc social ;</li> <li>• Des commerces et des équipements publics sont présents à proximité du quartier ;</li> <li>• Le taux de chômage et le taux d’activité proches de la moyenne communale (il s’agit du seul quartier prioritaire de l’agglomération dans ce cas). Part de la population étrangère n’est pas plus élevée que dans le reste de la commune ;</li> <li>• Revenu médian : 10 300 € en 2011 contre 20 675 € dans la ville de Cournon-d’Auvergne ;</li> <li>• Les employés sont surreprésentés en raison de la proximité du CHU.</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Quartiers Nord : Croix-Neyrat, Champratel et Les Vergnes (Clermont-Ferrand)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartiers les plus en difficultés de l’agglomération</li> <li>• 7 270 habitants (soit 39% des habitants des nouveaux quartiers prioritaires) ;</li> <li>• Revenu médian particulièrement bas : 8 700 € en 2011 ;</li> <li>• Une forte proportion des ménages occupe le parc social ;</li> <li>• Forte concentration de population étrangère en grande précarité, qui connaît des difficultés de maîtrise de la langue française ; tensions entre communautés dans le quartier des Vergnes en particulier</li> <li>• Problèmes de délinquance, de trafics, des violences urbaines ... Fort sentiment d’insécurité ;</li> <li>• Intervention massive dans le cadre du PRU, présence du tramway pour rejoindre le centre-ville et les commerces, équipements publics nombreux (écoles, collège, équipements sportifs, centre commercial ...).</li> <li>• Un problème d’accès aux soins soulevé par le diagnostic du contrat de ville ;</li> <li>• Jeunesse des quartiers touchée par la précarité : marginalisation de certains jeunes, forte proportion de personnes non-diplômées (taux les plus forts des quartiers prioritaires) ;</li> <li>• Délitement du réseau d’acteurs associatifs qui ne facilite pas l’insertion des jeunes ;</li> <li>• Bonne dynamique de création d’entreprises (part supérieure à la moyenne de la ville et nationale) ;</li> <li>• Ouvriers surreprésentés notamment en raison de la proximité avec des grands sites industriels.</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>La Gautière (Clermont-Ferrand)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 390 habitants dont une forte proportion de population étrangère ;</li> <li>• Le revenu médian : 8 600 € ;</li> <li>• Le quartier est jeune : surreprésentation des 0-14 ans par rapport à la ville et la CA ;</li> <li>• Une forte proportion des ménages occupe le parc social ;</li> <li>• Equipements publics (école, collège, espace socioculturel ...) et commerces (centre commercial, marché) nombreux. Bien que desservi par le tramway, le quartier souffre d’une forme d’enclavement ;</li> <li>• Forte intervention publique dans le cadre du PRU (des démolitions et des réhabilitations) ;</li> <li>• Des tensions entre communautés et du communautarisme;</li> <li>• Bonne dynamique de création d’entreprises (part supérieure à la moyenne de la ville et nationale).</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Saint-Jacques Nord (Clermont-Ferrand)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 300 habitants, part importante de familles monoparentales et de ménages d’une seule personne (49%) ;</li> <li>• Une forte proportion des ménages occupe le parc social ;</li> <li>• Le revenu médian est le plus faible des quartiers prioritaires (7 600 € en 2011) et des poches de pauvreté importantes sont observées dans plusieurs immeubles ;</li> <li>• Le quartier souffre de la délinquance et de violences urbaines ;</li> <li>• Bonne dynamique de création d’entreprises (part supérieure à la moyenne de la ville et nationale) ;</li> <li>• Le quartier a bénéficié du PRU, il est desservi par le tramway et est proche du centre-ville. Des équipements publics sont situés à proximité ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés surreprésentés en raison de la présence proche du CHU.</li> </ul>			
<p style="text-align: center;"><b>Orientations et actions</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fontaine-du-Bac (Clermont-Ferrand)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 915 habitants ;</li> <li>• Le revenu médian est le plus élevé des quartiers prioritaires (11 000 € en 2011) ;</li> <li>• Le quartier se situe dans un secteur dynamique de l'agglomération et bénéficie de la proximité immédiate de la principale zone commerciale de l'agglomération ;</li> <li>• Population jeune (surreprésentation des 0-14 ans par rapport à la ville et la communauté d'agglomération) et une forte proportion des ménages qui occupe le parc social (100%) ;</li> <li>• Le réseau associatif est peu étoffé par rapport aux autres quartiers prioritaires de l'agglomération.</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier cohésion sociale :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chacun de se déplacer ;</li> <li>- Prévention et lutte contre la délinquance</li> <li>- Promotion de la santé et accès aux soins ;</li> <li>- Inscrire les jeunes dans une dynamique d'accès à la culture et à la formation, rendre les jeunes acteurs</li> <li>- Développer l'attractivité des équipements des quartiers</li> <li>- Renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance à la société</li> <li>- Développer une ingénierie sociale et mutualisée</li> <li>- Favoriser le lien social et le vivre ensemble</li> <li>- Accompagner les parents fragilisés et permettre aux familles d'être autonomes</li> </ul> </li> <li>• Pilier développement économique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers les demandeurs d'emploi et renforcer l'accès aux dispositifs d'accompagnement</li> <li>- Développer les parcours d'insertion et la médiation socio-économique</li> <li>- Soutien aux créateurs d'activités ;</li> <li>- Renforcer les liens avec les entreprises des quartiers et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire</li> <li>- Pérenniser l'installation des commerces ;</li> <li>- Développer l'accessibilité entre quartiers et zones d'emploi ;</li> </ul> </li> <li>• Pilier renouvellement urbain et cadre de vie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser le projet de développement de chaque quartier dans l'agglomération ;</li> <li>- Mettre en œuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique et la cohésion sociale</li> <li>- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>• Le contrat de ville distingue un quatrième pilier « <i>Gouvernance et participation citoyenne</i> » :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille.</li> <li>- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques.</li> <li>- Partager l'observation et la connaissance des quartiers.</li> <li>- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, pour définir un plan d'actions cohérent et partagé, s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et des dispositifs portés dans les QPV.</li> </ul> </li> </ul> </td> <td style="width: 40%; vertical-align: top;"> <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CISPD ;</li> <li>• Programme de Réussite éducative (PRE) ;</li> <li>• REAAP</li> <li>• CLAS</li> <li>• Contrat Local de Santé (CLS) et atelier santé ville (ASV) ;</li> <li>• Mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) ;</li> <li>• Gestion Urbaine de Proximité (GUP).</li> </ul> </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier cohésion sociale :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chacun de se déplacer ;</li> <li>- Prévention et lutte contre la délinquance</li> <li>- Promotion de la santé et accès aux soins ;</li> <li>- Inscrire les jeunes dans une dynamique d'accès à la culture et à la formation, rendre les jeunes acteurs</li> <li>- Développer l'attractivité des équipements des quartiers</li> <li>- Renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance à la société</li> <li>- Développer une ingénierie sociale et mutualisée</li> <li>- Favoriser le lien social et le vivre ensemble</li> <li>- Accompagner les parents fragilisés et permettre aux familles d'être autonomes</li> </ul> </li> <li>• Pilier développement économique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers les demandeurs d'emploi et renforcer l'accès aux dispositifs d'accompagnement</li> <li>- Développer les parcours d'insertion et la médiation socio-économique</li> <li>- Soutien aux créateurs d'activités ;</li> <li>- Renforcer les liens avec les entreprises des quartiers et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire</li> <li>- Pérenniser l'installation des commerces ;</li> <li>- Développer l'accessibilité entre quartiers et zones d'emploi ;</li> </ul> </li> <li>• Pilier renouvellement urbain et cadre de vie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser le projet de développement de chaque quartier dans l'agglomération ;</li> <li>- Mettre en œuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique et la cohésion sociale</li> <li>- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>• Le contrat de ville distingue un quatrième pilier « <i>Gouvernance et participation citoyenne</i> » :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille.</li> <li>- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques.</li> <li>- Partager l'observation et la connaissance des quartiers.</li> <li>- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, pour définir un plan d'actions cohérent et partagé, s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et des dispositifs portés dans les QPV.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CISPD ;</li> <li>• Programme de Réussite éducative (PRE) ;</li> <li>• REAAP</li> <li>• CLAS</li> <li>• Contrat Local de Santé (CLS) et atelier santé ville (ASV) ;</li> <li>• Mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) ;</li> <li>• Gestion Urbaine de Proximité (GUP).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier cohésion sociale :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chacun de se déplacer ;</li> <li>- Prévention et lutte contre la délinquance</li> <li>- Promotion de la santé et accès aux soins ;</li> <li>- Inscrire les jeunes dans une dynamique d'accès à la culture et à la formation, rendre les jeunes acteurs</li> <li>- Développer l'attractivité des équipements des quartiers</li> <li>- Renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance à la société</li> <li>- Développer une ingénierie sociale et mutualisée</li> <li>- Favoriser le lien social et le vivre ensemble</li> <li>- Accompagner les parents fragilisés et permettre aux familles d'être autonomes</li> </ul> </li> <li>• Pilier développement économique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers les demandeurs d'emploi et renforcer l'accès aux dispositifs d'accompagnement</li> <li>- Développer les parcours d'insertion et la médiation socio-économique</li> <li>- Soutien aux créateurs d'activités ;</li> <li>- Renforcer les liens avec les entreprises des quartiers et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire</li> <li>- Pérenniser l'installation des commerces ;</li> <li>- Développer l'accessibilité entre quartiers et zones d'emploi ;</li> </ul> </li> <li>• Pilier renouvellement urbain et cadre de vie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser le projet de développement de chaque quartier dans l'agglomération ;</li> <li>- Mettre en œuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique et la cohésion sociale</li> <li>- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>• Le contrat de ville distingue un quatrième pilier « <i>Gouvernance et participation citoyenne</i> » :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille.</li> <li>- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques.</li> <li>- Partager l'observation et la connaissance des quartiers.</li> <li>- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, pour définir un plan d'actions cohérent et partagé, s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et des dispositifs portés dans les QPV.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CISPD ;</li> <li>• Programme de Réussite éducative (PRE) ;</li> <li>• REAAP</li> <li>• CLAS</li> <li>• Contrat Local de Santé (CLS) et atelier santé ville (ASV) ;</li> <li>• Mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) ;</li> <li>• Gestion Urbaine de Proximité (GUP).</li> </ul>		
<p style="text-align: center;"><b>Gouvernance et pilotage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signataires : Etat, Région, Clermont Communauté, Département, villes, ARS, Caisse des Dépôts, Rectorat, SMTC (transports en commun), CAF, CPAM, Pôle Emploi, CCI, CMA, bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis, Logidôme, Scic habitat Auvergne et Bourbonnais) ;</li> <li>• Système de gouvernance :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- un comité de pilotage</li> <li>- un comité technique (réunissant collectivités territoriales et Etat)</li> <li>- trois comités thématiques (un par pilier)</li> <li>- une équipe territoriale dans chaque quartier prioritaire (qui rassemble les acteurs de proximité)</li> <li>- un conseil citoyen dans chaque quartier.</li> </ul> </li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 40%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un référent territorial dans les communes de Clermont et Cournon-d'Auvergne, intégré dans les équipes territoriales dans chaque quartier, avec les partenaires locaux et des représentants des conseils citoyens ;</li> <li>• Fonctionnement autonome des conseils citoyens. Des représentants des conseils citoyens dans les équipes territoriales, les comités technique et de pilotage.</li> </ul> </td> </tr> </table>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un référent territorial dans les communes de Clermont et Cournon-d'Auvergne, intégré dans les équipes territoriales dans chaque quartier, avec les partenaires locaux et des représentants des conseils citoyens ;</li> <li>• Fonctionnement autonome des conseils citoyens. Des représentants des conseils citoyens dans les équipes territoriales, les comités technique et de pilotage.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un référent territorial dans les communes de Clermont et Cournon-d'Auvergne, intégré dans les équipes territoriales dans chaque quartier, avec les partenaires locaux et des représentants des conseils citoyens ;</li> <li>• Fonctionnement autonome des conseils citoyens. Des représentants des conseils citoyens dans les équipes territoriales, les comités technique et de pilotage.</li> </ul>			